



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 58 de l'ordre du jour provisoire*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Question du Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 70/98 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 2015, le présent rapport fait la synthèse du dernier rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2016/355) et porte sur la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

* A/71/150.



1. Le 9 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 70/98 concernant la question du Sahara occidental. Couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le présent rapport est soumis en application du paragraphe 7 de ladite résolution.

2. Le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara occidental dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité, appelant de ses vœux, dans des résolutions successives, « une solution [...] mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». La Quatrième Commission de l'Assemblée générale (Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation) et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'examinent au titre des questions relatives aux territoires non autonomes et à la décolonisation.

3. En application de la résolution 2218 (2015) du Conseil de sécurité, j'ai soumis à celui-ci un rapport sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2016/355), dans lequel je l'ai informé de la situation sur le terrain, de l'état et de l'avancement des négociations politiques sur le Sahara occidental, de mes activités et de celles de mon Chef de cabinet et de mon Envoyé personnel, ainsi que des difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et des mesures prises pour les surmonter, comme il l'avait demandé dans sa résolution.

4. À l'ouest du mur de sable, la vie publique a suivi son cours sans heurt pendant la période considérée. Le 4 septembre 2015, des élections municipales et (pour la première fois) régionales ont eu lieu au Maroc et au Sahara occidental. Pour autant que la MINURSO ait pu en juger, les élections se sont déroulées sans incident à l'ouest du mur de sable, malgré le statut contesté de l'ensemble du territoire. Le Roi Mohammed VI s'est rendu à Laayoune en novembre 2015 et à Dakhla en février 2016. À Laayoune, le 6 novembre, il a prononcé son discours annuel à l'occasion du quarantième anniversaire de la « Marche verte ». Il a déclaré que l'initiative d'autonomie était « le maximum que le Maroc puisse offrir » et que « son application [restait] tributaire de l'impératif de parvenir à une solution politique définitive dans le cadre des Nations Unies ». Il a ajouté que l'intégration du territoire au sein d'un Maroc unifié s'effectuerait essentiellement dans le cadre du « modèle de développement des provinces du Sud ». Le 12 novembre et le 15 février, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, Omar Hilale, m'a indiqué par écrit que cette initiative consisterait à exécuter des projets dans les secteurs des phosphates, de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, avec un budget total de 7,7 milliards de dollars.

5. Dans une déclaration faite le 4 novembre, j'ai rappelé que le statut définitif du Sahara occidental était le thème des négociations dont le Conseil de sécurité avait envisagé la tenue sous mes auspices dans ses résolutions successives sur la question. J'ai regretté l'absence de véritables négociations, « sans conditions préalables et de bonne foi, afin de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Le 5 novembre, M. Hilale m'a fait savoir que son pays était consterné par la teneur de la déclaration et le moment choisi pour la faire. Il a insisté sur le fait que l'expression « statut définitif » était nouvelle et contredisait les résolutions du Conseil de sécurité, qui se bornaient à préconiser l'adoption d'« une solution politique mutuellement

acceptable ». Le 17 novembre, le Secrétaire général du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz, m'a adressé une lettre dans laquelle il s'est félicité de mon appel en faveur de véritables négociations, a réaffirmé l'appui du Front Polisario et a rappelé qu' « on ne [pouvait] pas laisser le conflit s'éterniser ».

6. Dans les camps de réfugiés situés à proximité de Tindouf (Algérie), la vie publique et les activités sociales se sont poursuivies sans heurt et dans un climat relativement calme. Comme convenu avec l'Algérie et le Front Polisario, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a effectué une visite technique dans ces camps du 29 juillet au 4 août 2015. Celle-ci lui a permis d'obtenir des informations de première main, de mieux comprendre la situation prévalant dans les camps en matière de droits de l'homme et les difficultés rencontrées dans ce domaine, et de réfléchir au tour que la coopération pourrait prendre à l'avenir pour assurer la protection effective des droits de l'homme de tous. Une visite similaire avait été effectuée, comme convenu avec le Maroc, à Laayoune et Dakhla, au Sahara occidental, en avril 2015.

7. La situation humanitaire dans les camps de réfugiés est restée problématique. Les conditions de vie difficiles, déjà aggravées par la diminution continue de l'aide humanitaire, se sont encore détériorées en octobre 2015 du fait de la longue période de fortes pluies, lesquelles ont dévasté les cinq camps, détruisant bon nombre des habitations en pisé, des équipements et des stocks alimentaires des réfugiés. L'appel interinstitutions d'urgence qui a été lancé n'a donné lieu qu'à un financement limité, si bien qu'une partie seulement des activités prévues a pu être mise en œuvre. De même, le manque de moyens financiers a continué de peser sur l'exécution d'autres programmes ordinaires en faveur des réfugiés dans les camps.

8. Du 16 au 22 décembre 2015, le Front Polisario a tenu son quatorzième congrès populaire général. Le 23 décembre, Mohamed Abdelaziz a été réélu Secrétaire général du Front Polisario. En janvier 2016, il a nommé de nouveaux dirigeants dans plusieurs domaines. Après son décès le 31 mai 2016, les dirigeants du Front Polisario ont annoncé une période de deuil de 40 jours et entamé les préparatifs en vue de la tenue, au début de juillet 2016, d'un congrès consacré à l'élection d'un nouveau Secrétaire général.

9. À ma demande, mon Envoyé personnel pour le Sahara occidental, Christopher Ross, a intensifié ses consultations bilatérales et ses navettes diplomatiques afin de chercher de nouveaux moyens de reprendre les négociations politiques entre les parties. Au cours de la période considérée, il a effectué quatre visites dans la région, du 31 août au 10 septembre 2015, du 19 au 28 octobre 2015, du 22 au 30 novembre 2015, et du 16 au 25 février 2016.

10. Le Ministre des affaires étrangères, Salaheddine Mezouar, et d'autres hauts fonctionnaires ont reçu mon Envoyé personnel à Rabat. Ils lui ont présenté deux positions défendues par le Maroc de longue date comme des idées nouvelles à explorer dans le cadre de la navette diplomatique. En septembre 2015, ils lui ont demandé de réfléchir aux moyens d'amener l'Algérie à participer officiellement aux négociations, réaffirmant que le maintien du statu quo était dû à l'absence de l'Algérie. En octobre 2015, ils lui ont suggéré de promouvoir l'organisation d'un échange de vues sur l'autodétermination. M. Mezouar a invité mon Envoyé personnel à retourner à Rabat aussi souvent qu'il le souhaitait dans le cadre de ses navettes diplomatiques, et réaffirmé l'attachement du Maroc au processus de négociation mené sous l'égide de l'ONU. Pour sa part, le nouveau Ministre délégué

aux affaires étrangères, Nasser Bourita, a indiqué que la base du processus était la « formule convenue en 2004 », qui consistait, à son avis, en une solution politique qui ne remettait pas en question le statut du Sahara occidental, dans la mesure où « le Sahara [était] déjà marocain ».

11. À Rabouni, en octobre 2015, mon Envoyé personnel a rencontré le Secrétaire général du Front Polisario, M. Abdelaziz, qui lui a indiqué que le Front Polisario était disposé à engager des négociations sur une base plus souple si le Maroc se montrait prêt à faire aussi des compromis. Lorsqu'il s'est réuni avec l'équipe de négociation du Front Polisario, celle-ci a rejeté les deux idées de navette diplomatique proposées par le Maroc, faisant valoir que ce dernier cherchait à semer la confusion dans le processus de négociation et à le retarder encore davantage. Elle a maintenu que le Maroc rejetait le processus de négociation depuis 2012 et n'avait aucun respect pour l'ONU et le Front Polisario.

12. En Algérie, le Président Abdelaziz Bouteflika a confirmé que la position de son pays restait inchangée et réaffirmé que l'Algérie accepterait toute solution approuvée par le Front Polisario. D'autres interlocuteurs ont souligné que l'Algérie n'était pas partie au conflit et rejeté les efforts faits par le Maroc pour « bilatéraliser » le conflit du Sahara occidental en le qualifiant de « conflit régional » entre l'Algérie et le Maroc. À Nouakchott, mon Envoyé personnel s'est entretenu à deux reprises avec le Premier Ministre Yahya Ould Hademine, qui a réaffirmé la position de « neutralité positive » adoptée de longue date par son pays vis-à-vis du processus de négociation concernant le Sahara occidental. Le Premier Ministre et d'autres interlocuteurs ont également rappelé que si les négociations restaient dans l'impasse, la stabilité régionale risquait d'être compromise.

13. Mon Envoyé personnel s'est également rendu à Madrid, Paris, Londres et Washington pour poursuivre ses consultations avec les membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental. Il a également rencontré le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie à New York.

14. Compte tenu de l'impasse persistante et de mon intention d'effectuer une visite à la MINURSO, je me suis rendu successivement, du 3 au 7 mars 2016, à Nouakchott, dans le camp de réfugiés de Smara (à proximité de Tindouf), à Rabouni, dans la base d'opérations de la MINURSO de Bir Lahlou et à Alger. Ma visite avait quatre objectifs : i) je voulais évaluer la situation sans intermédiaire et apporter ma contribution à la recherche d'un règlement; ii) je tenais à me rendre auprès de la MINURSO pour rendre hommage à son personnel civil et à ses observateurs militaires; iii) je voulais pouvoir attirer l'attention sur le sort des réfugiés dans cette crise humanitaire qui dure depuis longtemps; iv) je souhaitais procéder à un échange de vues sur d'autres questions d'intérêt mutuel avec les dirigeants concernés.

15. À Nouakchott, Rabouni et Alger, j'ai eu des discussions politiques avec les dirigeants mauritaniens, algériens et du Front Polisario sur l'état d'avancement du processus de négociation et les moyens de le faire avancer. Dans le camp de réfugiés de Smara, j'ai pu voir de mes propres yeux la détresse et les frustrations profondes causées par plus de 40 ans sans aucune perspective d'un avenir meilleur. J'ai rappelé à chaque interlocuteur qu'il était urgent de parvenir à « une solution politique [...] mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». Je me suis également engagé à en faire davantage

pour promouvoir la fourniture d'une aide humanitaire plus importante dans les camps.

16. Le Gouvernement marocain s'est vivement élevé contre certains propos que j'ai tenus et certains actes que j'ai accomplis au cours de ma visite dans la région. Le 16 mars, la Mission permanente du Maroc a envoyé une liste de 83 membres du personnel international de la composante civile de la MINURSO et de l'Union africaine auxquels il était demandé de partir dans les trois jours. Le 20 mars, les personnes inscrites sur la liste qui se trouvaient effectivement à Laayoune, ainsi que leur famille, avaient été temporairement réaffectées à Las Palmas (Espagne) ou dans leur pays d'origine. Dans le même temps, le Maroc a déclaré son refus de recevoir mon Envoyé personnel et de reprendre le processus de négociation tant que les questions liées à la MINURSO ne seraient pas réglées.

17. Le 29 avril, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2285 (2016), par laquelle il a prorogé de 12 mois le mandat de la MINURSO. Dans cette résolution, il a souligné le rôle de la Mission en « reconnaissant que la MINURSO jou[ait] un rôle important sur le terrain et qu'elle [devait] pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat », et insisté sur le fait « qu'il [était] urgent que la MINURSO puisse de nouveau exercer pleinement ses fonctions ». Le Conseil a également reconnu « qu'il import[ait] que les parties s'engagent à poursuivre les négociations » et demandé à celles-ci de poursuivre les négociations « sans conditions préalables et de bonne foi ».

18. À la suite de discussions entre l'ONU et les représentants marocains au début du mois de juin, un accord sur le retour du personnel de la Mission a été conclu. La mise en œuvre de cet accord devait débiter au début de juillet 2016 pour permettre à la Mission d'exercer de nouveau pleinement ses fonctions.

19. Malgré les efforts renouvelés déployés par l'ensemble du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de mon engagement personnel, je reste préoccupé par l'absence persistante de progrès sur le terrain. Je suis convaincu que la principale question en jeu, à savoir l'impasse dans laquelle se trouve le processus de négociation, continue de nuire à l'action menée dans tous les autres domaines, notamment en vue de protéger les droits de l'homme et d'assurer l'intégration économique de la région et la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Elle continue également de causer des souffrances aux réfugiés, qui vivent dans des conditions très difficiles depuis beaucoup trop longtemps. La frustration de ces personnes, et en particulier des jeunes, augmente de façon alarmante. Il demeure essentiel de rappeler aux parties, aux États voisins et à la communauté internationale qu'il leur incombe de trouver une solution au conflit et d'en favoriser la mise en œuvre. J'invite donc à nouveau les parties à s'acheminer sans plus attendre, avec l'aide des pays voisins, vers une solution et, à cette fin, je les exhorte à engager des négociations de bonne foi avec le concours de mon Envoyé personnel.